

T.R.F. Marc CAIRE	GMP de NEUSTRIE
T.R.F. Charles TORDJMAN	GMP de PARIS GRANDE ARCHE
T.R.F. Christian DEGNY	GMP de BRETAGNE
T.R.F. Pierre COHEN	GMP de LUTECE
T.R.F. Philippe MARTIN	GMP d'AUVERGNE
T.R.F. Zavoche HOUCHANGNIA	GMP de DAUPHINE-SAVOIE
T.R.F. Yves PENNES	GMP de PARIS
T.R.F. Philippe FONTAINE	GMP d'AQUITAINE
TRF Laurent TOUBOL	GMP de ROUVRAY
TRF Alain BELLET	GMP de PICARDIE PLAINE DE FRANCE
TRF Georges DUCROS	GMP d'AUSTRASIE-CHAMPAGNE-ARDENNE

A : **Maître LEGRAND**
Administrateur Judiciaire
13, boulevard de Invalides
75017 – PARIS

Et par télécopie au 01 44 18 04 11

Le 11 avril 2011

Maître,

Dans une déclaration commune du 7 avril 2011, dont nous vous avons adressé copie, nous avons exposé que les fonctions de Président de l'association et de Grand Maître de la GLNF étaient indissociablement liées, ce qui est conforme à l'opinion de la quasi totalité des loges de nos provinces.

Nous avons constaté, comme la plupart des autres puissances maçonniques, la vacance du poste de GM et nous nous sommes placés sous votre autorité administrative et sous votre protection.

Cette position était dictée par un souci d'honnêteté intellectuelle et de fidélité aux loges des provinces que nous représentons. Celles-ci ressentent, comme vous le savez, un trouble profond qui met en péril l'avenir de notre association, et l'exaspération a désormais atteint un niveau sans précédent au point qu'un nombre croissant de loges envisage de quitter la GLNF.

Nous avons, à ce sujet, écrit individuellement à notre Président démissionnaire, François Stifani, pour lui faire part de cette situation très grave, en attirant son attention sur le fait que l'intérêt des décisions judiciaires était désormais totalement dépassé aux yeux de tous ; que l'enjeu réel de l'assemblée générale, que vous êtes chargée d'organiser, n'est pas seulement le vote des cotisations mais surtout son départ ; de sorte qu'aucun vote positif ne pourra être acquis aussi longtemps qu'il soutiendra être demeuré Grand Maître.

Ces courriers, parfaitement concordants sont restés lettre morte, ce qui nous a conduit à prendre l'initiative de cette déclaration commune en vous saisissant de cette difficulté majeure.

Il est en effet inimaginable dans un ordre comme le nôtre que la tenue de grande loge, qui a lieu traditionnellement et statutairement en décembre, ait été annulée pour éviter à notre ancien président d'être hué publiquement comme cela s'était déjà produit lors de l'assemblée générale du 25 mars 2010, ou que le budget ne soit pas voté en raison de son obstination irresponsable à continuer à se comporter en leader d'une association qui le rejette.

En représailles à notre démarche, pourtant guidée par l'intérêt général, nous avons reçu une lettre de notre ancien Président, François Stifani, nous annonçant que notre prise de position entraînait *de facto* (sic) la perte de notre qualité de Grand Maître Provincial dont nous avons été investis jusqu'à ce qu'un successeur ait été régulièrement désigné par un Grand Maître légitime.

François Stifani désignerait donc des remplaçants serviles et il serait même question de redécouper administrativement certaines de nos provinces comme cela a déjà été fait, de façon calamiteuse, en Val de Loire.

Aviez-vous été informée de ces initiatives qui nous paraissent extrêmement préjudiciables ?

A ces considérations s'en ajoutent d'autres, plus humaines mais tout aussi importantes. Car les décisions de Monsieur Stifani sont de nature à semer encore un peu plus de désordre dans nos provinces déjà très éprouvées par son acharnement à continuer à diriger la GLNF quelles qu'en soient les conséquences et en faisant fi de l'intérêt général.

Pour notre part, nous considérons que nous sommes placés sous votre seule autorité administrative et sous votre protection jusqu'à ce qu'un prochain Président et Grand Maître ait été élu et installé.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous faire part de votre position à ce sujet et nous restons à votre disposition pour vous rencontrer suivant vos meilleures convenances.

Veillez croire, Cher Maître, en l'assurance de notre très haute considération.

L'un d'eux a signé pour tous

Copie aux membres de la GLNF